



PROGRAMME DE FORMATION EXTERNE

Formation Continue VTC

Formation obligatoire pour le renouvellement de la carte professionnelle de conducteur VTC

Organisme	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49
Email	contact@tdl-formation.fr
SIRET	90096880100010
NDA	11930882293
Document	Programme externe remis aux candidats, financeurs, partenaires, entreprises et auditeurs

Document conçu pour répondre aux attendus d'information préalable Qualiopi : objectifs, prérequis, durée, modalités, contenu, suivi, évaluations, accessibilité, validation, indicateurs, financement et contacts.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

1. Présentation de la formation

La formation continue VTC de TDL Formation s'adresse aux conducteurs VTC titulaires d'une carte professionnelle qui doivent actualiser leurs connaissances et renouveler leur obligation de formation continue. Elle permet de maintenir un niveau de compétences conforme aux exigences du métier, à la réglementation du transport public particulier de personnes, à la sécurité routière et à la qualité de service attendue par la clientèle.

Ce parcours de 14 heures, généralement réparti sur 2 jours, permet au conducteur VTC de mettre à jour ses connaissances professionnelles et d'obtenir une attestation de suivi de formation continue valable cinq ans, conformément au cadre réglementaire en vigueur.

2. Informations générales

Intitulé	Formation Continue VTC
Cadre réglementaire	Formation continue obligatoire des conducteurs VTC
Public concerné	Conducteurs VTC titulaires d'une carte professionnelle
Obligation	Stage de formation continue à suivre tous les cinq ans
Durée réglementaire	14 heures
Modalité pédagogique	Présentiel
Validation visée	Attestation de suivi de formation continue VTC valable cinq ans
Objectif général	Actualisation des connaissances et maintien de la conformité professionnelle

Les informations relatives à cette formation sont établies à partir de la page formation continue VTC de TDL Formation, du Code des transports et du cadre réglementaire applicable à la formation continue des conducteurs VTC.

3. Objectifs de la formation

- Actualiser les connaissances réglementaires liées à l'activité VTC et au transport public particulier de personnes.
- Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires encadrant l'exercice du métier de conducteur VTC.
- Renforcer les bonnes pratiques de sécurité routière, de prévention des risques et d'éco-conduite.
- Maintenir un niveau de professionnalisme conforme aux exigences du métier et aux attentes des clients.
- Actualiser les compétences liées à la prise en charge des passagers, à la relation client et à la qualité de service.
- Maîtriser les règles de facturation, de paiement, de réservation préalable et d'utilisation des outils professionnels VTC.
- Valider l'obligation réglementaire de formation continue nécessaire au renouvellement de la carte professionnelle VTC.
- Obtenir une attestation de suivi de formation continue VTC délivrée en fin de formation.

4. Public visé et prérequis

Public visé

- Conducteurs VTC titulaires d'une carte professionnelle.
- Chauffeurs VTC dont la carte professionnelle arrive à échéance ou devant renouveler leur obligation de formation continue.
- Professionnels souhaitant maintenir leurs connaissances réglementaires et professionnelles à jour.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Prérequis

- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur VTC.
- Être concerné par l'obligation de formation continue tous les cinq ans.
- Disposer d'un permis B en cours de validité.
- Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français.
- Fournir les pièces nécessaires au dossier d'inscription et/ou au renouvellement de la carte professionnelle selon les procédures applicables.

Un entretien ou une vérification du dossier est réalisé avant l'entrée en formation afin de confirmer l'éligibilité du candidat, ses besoins et les éventuelles adaptations nécessaires.

5. Durée, rythme et modalités d'accès

Durée en centre	14 heures
Durée indicative	2 jours de formation
Rythme indicatif	14 h de formation généralement réparties sur 2 jours.
Lieu de formation	TDL Formation - 59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Effectif indicatif	Groupe limité afin de favoriser les échanges et l'accompagnement pédagogique
Admission	Après vérification des prérequis et validation du dossier d'inscription
Entrées / sorties	À dates fixes selon les sessions planifiées
Délai d'accès	Selon dates de session, financement mobilisé et complétude du dossier

La formation est organisée selon les dates de session planifiées. Les délais d'accès dépendent de la disponibilité des places, du mode de financement mobilisé et de la complétude du dossier.

6. Progression pédagogique et contenu de la formation

Module	Objectifs et contenus principaux
Module 1 - Réglementation du transport public particulier de personnes	Actualisation du cadre réglementaire du T3P ; obligations générales du conducteur ; documents professionnels ; rôle des autorités administratives ; conditions d'exercice ; contrôles et responsabilités professionnelles.
Module 2 - Réglementation spécifique VTC	Actualisation des règles propres à l'activité VTC ; carte professionnelle ; inscription au registre VTC ; réservation préalable ; obligations liées au véhicule, à l'assurance, à la signalétique et aux documents professionnels.
Module 3 - Sécurité routière et prévention des risques	Rappels sur le code de la route, les comportements de sécurité, les risques liés à l'alcool, aux stupéfiants, aux médicaments, au stress et à la fatigue ; conduite rationnelle, éco-conduite, entretien du véhicule et conduite à tenir en cas d'accident.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Module	Objectifs et contenus principaux
Module 4 - Relation client, qualité de service et accessibilité	Accueil du client, prise en charge des passagers et des bagages, confort, discrétion, courtoisie, gestion des situations délicates, accueil des personnes à mobilité réduite et maintien d'une posture professionnelle adaptée.
Module 5 - Gestion de l'activité, facturation et développement professionnel	Rappels sur la gestion de l'activité VTC, la facturation, l'encaissement, les moyens de paiement, les obligations professionnelles, la relation commerciale, les plateformes, la fidélisation et le développement de l'activité.

7. Méthodes, moyens pédagogiques et techniques

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques structurés.
- Exercices pratiques et entraînements progressifs.
- Quiz, questions orales ou écrites et corrections commentées.
- Études de cas concrets liés à l'activité VTC et aux évolutions réglementaires.
- Mises en situation professionnelles et échanges de pratiques entre conducteurs.
- Travaux individuels et collectifs.
- Actualisation des pratiques professionnelles liées à la relation client, à la sécurité et à la facturation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation dédiée et équipée.
- Tableau, écran ou vidéoprojecteur.
- Supports pédagogiques papier et numériques.
- Documents supports de formation, fiches de synthèse, quiz et études de cas.
- Taximètre, terminal de paiement électronique et supports d'utilisation des équipements spécifiques VTC.
- Ressources complémentaires mises à disposition selon l'organisation pédagogique de la session.
- Grilles de suivi, questionnaires et outils d'évaluation de la satisfaction.

8. Modalités de suivi et d'accompagnement

- Feuilles d'émargement et suivi de l'assiduité.
- Suivi administratif du dossier du conducteur.
- Vérification des prérequis et de l'éligibilité à la formation continue.
- Accompagnement pédagogique adapté selon les besoins identifiés.
- Échanges avec le formateur tout au long du parcours.
- Actualisation progressive des connaissances réglementaires, professionnelles et pratiques.
- Délivrance d'une attestation de suivi de formation continue VTC en fin de parcours, sous réserve de l'assiduité requise.

L'équipe de TDL Formation accompagne le conducteur VTC dans l'actualisation de ses connaissances et dans la validation de son obligation réglementaire de formation continue.

9. Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation afin de vérifier l'actualisation des connaissances et la bonne compréhension des obligations professionnelles.

- Vérification des prérequis et du dossier d'inscription.
- Questions orales ou écrites.

- Quiz et exercices de connaissances.
- Études de cas en lien avec l'activité VTC.
- Échanges de pratiques et mises en situation professionnelles.
- Évaluations formatives pendant le parcours.
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Délivrance de l'attestation de suivi de formation continue VTC.

10. Validation visée et compétences actualisées

La formation continue VTC permet au conducteur VTC de satisfaire à son obligation réglementaire de formation continue. L'accomplissement de cette obligation donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi de formation continue VTC valable cinq ans.

Modalités de validation

- Participation aux 14 heures de formation prévues.
- Émargement et suivi de l'assiduité.
- Évaluation formative par questions orales ou écrites, quiz et études de cas.
- Délivrance d'une attestation de suivi de formation continue VTC en fin de parcours.
- Attestation permettant de justifier l'accomplissement de l'obligation de formation continue.

Domaine actualisé	Compétences visées
Réglementation professionnelle	Actualiser les connaissances relatives au transport public particulier de personnes, aux obligations du conducteur et aux règles spécifiques à l'activité VTC.
Sécurité routière	Renforcer les pratiques de conduite sécuritaire, de prévention des risques, d'entretien du véhicule et d'éco-conduite.
Relation client et qualité de service	Maintenir une posture professionnelle adaptée, assurer une prise en charge de qualité et répondre aux attentes de la clientèle.
Gestion et activité VTC	Actualiser les pratiques de facturation, de réservation, d'encaissement, de gestion administrative et de développement commercial de l'activité VTC.

Il ne s'agit pas d'un examen d'accès à la profession, mais d'une action obligatoire d'actualisation des connaissances pour les conducteurs VTC déjà titulaires d'une carte professionnelle.

11. Finalité professionnelle et suites possibles

- Poursuite de l'activité de conducteur VTC dans le respect de l'obligation de formation continue.
- Renouvellement de la carte professionnelle selon les démarches administratives applicables.
- Maintien des connaissances réglementaires, professionnelles et de sécurité routière.
- Maintien des connaissances utiles à l'exercice professionnel VTC et au renouvellement de la carte professionnelle.

La formation continue contribue à sécuriser l'exercice professionnel, à maintenir la conformité réglementaire et à améliorer durablement la qualité de service auprès des clients.

12. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude des besoins spécifiques du conducteur. Un référent handicap est désigné afin d'accueillir le candidat, d'analyser ses besoins, de proposer des adaptations pédagogiques ou organisationnelles et d'orienter vers des partenaires spécialisés si nécessaire.

- Adaptation possible des supports pédagogiques.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

- Adaptation du rythme ou de l'organisation, lorsque cela est compatible avec les exigences réglementaires de la formation continue.
- Aménagement pédagogique selon les besoins identifiés.
- Suivi individualisé pendant le parcours.
- Orientation vers les partenaires compétents lorsque cela est nécessaire.

13. Équipe pédagogique

La formation est assurée par des intervenants disposant d'une expérience professionnelle dans les domaines du transport public particulier de personnes, de la réglementation VTC, de la sécurité routière, de la relation client, de la gestion ou de l'accompagnement pédagogique.

- Un responsable pédagogique.
- Des formateurs spécialisés dans le transport T3P, la réglementation VTC et la formation continue professionnelle.
- Un référent handicap.
- Un référent administratif chargé du suivi des dossiers.
- Un interlocuteur chargé de l'accompagnement des conducteurs jusqu'à la délivrance de l'attestation.

14. Indicateurs de résultats et démarche qualité

Les indicateurs de résultats sont suivis et actualisés régulièrement dans le cadre de la démarche d'amélioration continue. Ils permettent d'évaluer la qualité de la formation, l'assiduité des conducteurs, la délivrance de l'attestation et la satisfaction des apprenants.

- Taux de validation / délivrance de l'attestation de formation continue VTC : 98 %.
- Taux de satisfaction des apprenants : 95 %.
- Taux d'abandon : 1 %.
- Taux d'interruption en cours de formation : 1 %.
- Nombre de conducteurs formés : 1 700.
- Taux de renouvellement de la carte professionnelle : 98 %.

Les réclamations sont enregistrées, analysées et traitées. Les retours des apprenants, des formateurs, des partenaires et des financeurs sont utilisés pour définir les actions d'amélioration.

15. Tarif, financement et contact

Le tarif dépend du statut du candidat, de la durée du parcours et du mode de financement. Une proposition de prise en charge, un devis ou les éléments financiers adaptés sont transmis avant l'entrée en formation.

- Tarif indicatif : 200 € TTC.
- Financement CPF selon éligibilité du dossier.
- Financement personnel.
- Financement entreprise ou OPCO selon situation.
- Autres dispositifs selon étude du dossier.

Contact	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49
Email	contact@tdl-formation.fr

Version du document : 29/05/2026 - Programme externe Qualiopi / Formation Continue VTC.

Qualiopi
processus certifié

REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE